

# Il produit un faux, pour obtenir la bourse d'études du Grand-Duché

**Un Borquin a produit un faux document pour pallier la lenteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'est pas le seul.**

● **Lydie PICARD**

« **J**e n'ai pas l'impression d'être un mauvais père », lance ce Borquin au tribunal correctionnel de Neufchâteau, des sanglots dans la voix. Ce travailleur frontalier est poursuivi pour avoir commis un faux. Il a produit un faux document pour pallier l'extrême lenteur de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'obtenir une bourse d'études au Grand-Duché pour un de ses enfants. Bourse à laquelle son fils a droit.

Les étudiants qui ont un de leurs deux parents qui travaille au Grand-Duché depuis au moins cinq ans, ou un de leurs deux parents qui touche une pension du Grand-Duché, ont le droit de demander une bourse au Luxembourg pour leurs études supérieures en Belgique. Et ils ont tout intérêt à la demander.

On parle d'une aide semestrielle allant de 1000 à 6 225 €, selon les revenus des parents,

de l'étudiant, selon la situation familiale, les frais d'inscription aux études et selon le pays où les études sont suivies.

Pour obtenir cette bourse, l'étudiant doit prouver qu'il ne bénéficie pas d'une aide en Belgique. Il doit donc aussi introduire une demande de bourse en Belgique et joindre une preuve de refus à sa demande au Grand-Duché. Et c'est là que le bât blesse. La réponse de la Fédération Wallonie-Bruxelles arrive parfois bien au-delà du délai pour entrer un dossier complet côté grand-ducal.

## Huit ou neuf cas

Vu les sommes en jeu, ce Borquin a commis un faux. « *Pour anticiper le document à remettre au Luxembourg, j'ai remis le document de l'année précédente en changeant la date* », déclare-t-il au juge André Jordant. Pas de bol pour lui et huit autres familles qui ont procédé de la même manière, entre les deux années, l'en-tête de l'attestation a changé.

L'administration grand-ducale a donc interrogé l'administration belge, qui a confirmé que le document était un faux. « *C'est là que la machine judiciaire s'est mise en route*, explique l'avocate représentant la Fédération Wallonie-Bruxelles. *Il y a eu huit ou neuf dossiers en 2016-2017. L'ad-*

*ministration a pensé que quelqu'un vendait peut-être des faux. Apparemment, ce n'est pas le cas.* » Depuis que les poursuites ont été lancées, l'avocate fait remarquer qu'aucun faux n'a plus été commis.

## « Une lenteur incommensurable »

M<sup>e</sup> Séverine Meurice, qui défend le père, tacle la « *lenteur incommensurable* » de l'administration, côté belge. « *Il s'agit d'une attestation de refus, un document d'une simplicité enfantine que la Communauté française vous envoie après moult rappels fin février, début mars, alors que le document doit être rendu en novembre au Grand-Duché.* » Elle demande l'acquittement de son client. Selon elle, il n'y a pas d'intention frauduleuse, juste une intention d'accélérer le temps.

Le procureur de division, Étienne Donnay, n'est pas de cet avis. Pour lui, les faits sont établis. Toutefois, il requiert juste une suspension du prononcé, c'est-à-dire une condamnation sans sanction. Des parents arlonais ont bénéficié de cette suspension, en novembre 2017, pour les mêmes faits.

« *C'était simplement l'anticipation d'un document. Je suis sincèrement dégoûté de la tournure des événements* », souligne ce papa, émotionné de se retrouver devant un tribunal. ■

**POLITIQUE**• **Josy ARENS**

Le député wallon a interpellé le ministre Marcourt à ce propos.

**Inadmissible**

« Si les administrations ne fonctionnent plus, qu'on le dise. Même les parents travaillant en Belgique doivent attendre aussi longtemps pour avoir une réponse. La Fédération Wallonie-Bruxelles invite les étudiants à rentrer leurs demandes plus tôt. Ce n'est pas tenir compte de la réalité. Nombre d'étudiants ne peuvent introduire leur demande en juillet. Certains ont une seconde session ou un examen d'entrée à passer (NDLR : selon le cabinet Marcourt, ils peuvent quand même introduire la demande.) »

**Le Grand-Duché reste indulgent**

Pour le semestre d'hiver, le dossier complet de demande de bourse d'études doit être rendu pour le 30 novembre. Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 31 décembre. Nous avons contacté le Centre de documentation et d'information de l'enseignement supérieur du Luxembourg (CEDIES) qui réceptionne les dossiers. Il n'y a pas de disposition spécifique pour les frontaliers belges, confrontés à la lenteur de leur administration. Mais entre les lignes, on comprend que le Grand-Duché reste indulgent pour peu que les retards ne soient pas trop importants. « // n'y a pas encore eu de refus », nous dit-on. Pour cette année, aux parents de mettre la pression sur la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**VITE DIT****Une bourse semestrielle de 1000 à 6 225 €**

La bourse d'études de base au Grand-Duché est fixée à 1000€, à laquelle peut s'ajouter une bourse de mobilité pouvant grimper jusqu'à 1 225 €, une bourse sur base de critères sociaux s'étalant de 0 € à 1 900 €, une bourse familiale de 250 € et des frais d'inscription pour 1850€. Un étudiant dont un des parents travaille au Grand-Duché peut donc toucher jusqu'à 6 225 € par semestre. Grosso modo, la plupart des frontaliers touchent entre 1500 et 2000€ par semestre si un de leur enfant étudie au niveau supérieur.

Pour une simulation : <https://cedies.public.lu/fr/obtenir-aide-financiere.html>

# Pourquoi faut-il des mois pour un refus ?

**S**ur les réseaux sociaux, des frontaliers s'affolent face à la lenteur de l'administration belge. Il leur faut ce document de refus de bourse en Belgique, pour obtenir une bourse au Grand-Duché. Vu les montants en jeu, on les comprend (lire ci-contre).

Nous avons contacté le cabinet du ministre Jean-Claude Marcourt pour comprendre pourquoi les délais sont aussi longs. « *Chaque année plus de 160 000 demandes de bourse sont introduites, explique Toni Pelosato, le chef de cabinet. Normalement, les demandes sont examinées dans l'ordre chronologique de leur arrivée. Le délai est anormalement long. C'est inacceptable, reconnaît le chef de cabinet. Nous allons solliciter des moyens supplémentaires pour réduire les délais.* » Pour le moment, le cabinet a demandé à l'administration de traiter en priorité « *autant que faire se peut* » les dossiers des

frontaliers. « *Le hic, c'est que cela se fait au détriment d'autres étudiants qui n'ont pas la chance de prétendre à une bourse grand-ducale et qui sont peut-être dans une situation financière inconfortable* », signale le chef de cabinet.

**Pour la rentrée prochaine, voici deux conseils donnés par le cabinet :**

– rentrer la demande **de manière électronique**. Les demandes sur papier prennent plus de temps car il faut les encoder par la suite.

– rentrer la demande au plus vite, **en juillet** « *même en cas de seconde session ou d'examen d'entrée* ».

– un dernier conseil que nous donnons aux frontaliers : **rentrer la demande auprès du CEDIES au plus tard** pour le semestre d'hiver (le 30 novembre). Plus tard le dossier sera traité côté luxembourgeois, plus longs seront les délais pour compléter le dossier. ■ **L.P.**